

# Procès-Verbal de Séance

## DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

### SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2017

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11  
- présents : 9  
- votants : 10

L'an deux mille dix-sept,  
Le 1<sup>er</sup> février à dix-huit heures et trente minutes  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

**Date de la convocation :** 23 janvier 2017.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Julie DENEUFBOURG, Catherine VINCENT, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Paul LETREUILLE, Vincent BAUQUET, Wilfred WAGNER et Pascal HENNION.

**Pouvoirs :** Virginie LARSONNIER à Marc COUDEVILLE.

**Absents excusés :** Romain FRELIER et Virginie LARSONNIER.

**Secrétaire de séance :** Paul LETREUILLE.



Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) **DETR : DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION DES ESPACES PUBLICS. N° 1/2017**

Suite à diverses effractions au sein du village, notamment sur le bâtiment communal où tout le matériel de l'entretien des espaces verts est stocké et a été dérobé en grande partie, après discussion, le Conseil Municipal souhaite la mise en place d'un système de vidéo protection sur le village. Le coût total estimé est de 17 308,75 € HT, la subvention de l'Etat au taux de 50 % s'élèverait à 8 654,38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention pour l'équipement en vidéo protection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics au titre de la DETR auprès de l'Etat.

2) **DETR : DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE SAINT-SULPICE. N° 2/2017**

L'Eglise Saint-Sulpice a déjà fait l'objet de rénovations en 2015 pour le sauvetage et la sécurisation de son Chœur. Trois projets sont à venir et donc détaillés en trois phases distinctes :

- Première tranche, concerne le « sauvetage-sécurisation de la croisée », pour un montant de 207 722,00 € HT ; subvention au taux de 45 % (plafonné à 150 000,00 €) soit 67 500,00 € ;
- Deuxième tranche, concerne le « sauvetage-sécurisation de la nef », pour un montant de 214 645,00 € HT ; subvention au taux de 45 % (plafonné à 150 000,00 €) soit 67 500,00 € ;
- Troisième tranche, concerne « les réseaux – pieds enterrés », pour un montant de 59 381,00 € HT, subvention au taux de 45 % (plafonné à 150 000,00 €) soit 26 721,45 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat pour les trois tranches (détaillées ci-dessus) en privilégiant la première qui reste la plus urgente.

3) **CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE SAINT-SULPICE. N° 3/2017**

L'Eglise Saint-Sulpice a déjà fait l'objet de rénovations en 2015 pour le sauvetage et la sécurisation de son Chœur. Trois projets sont à venir et donc détaillés en trois phases distinctes :

- Première tranche, concerne le « sauvetage-sécurisation de la croisée », pour un montant de 207 722,00 € HT ; subvention au taux de 50 % soit 103 831,00 € ;
- Deuxième tranche, concerne le « sauvetage-sécurisation de la nef », pour un montant de 214 645,00 € HT ; subvention au taux de 50 % soit 107 322,50 € ;
- Troisième tranche, concerne « les réseaux – pieds enterrés », pour un montant de 59 381,00 € HT, subvention au taux de 50 % soit 29 690,50 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les trois tranches (détaillées ci-dessus) en privilégiant la première qui reste la plus urgente.

4) SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE. N° 4/2017

Monsieur le Maire expose l'importance de la télétransmission des actes du fait de la généralisation de la dématérialisation de tous les documents administratifs. De plus, cela engendrera un gain de temps dans les déplacements des visas de délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de « Certinomis »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de fournitures correspondant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention
- AUTORISE Monsieur de Maire à procéder à la dépense occasionnée.

5) TRAVAUX PARKING SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire expose les devis reçus de l'entreprise EIFFAGE.

6) EMPLACEMENT DEFINITIF DU RPC. N° 5/2017

Lors de la réunion syndicale du 9 novembre 2016, M Lesueur, Président du Syndicat Scolaire des Hirondelles, a exposé le scénario n° 2, retenu par la commune de La Neuville-Roy, aux membres présents, pour l'emplacement définitif du futur RPC. Le Conseil Syndical a approuvé à l'unanimité le scénario n° 2. Le Président du Syndicat Scolaire a demandé aux communes membres d'approuver cet emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'emplacement du futur RPC selon le scénario n° 2 (plan joint).

7) QUESTIONS DIVERSES

- a) Rapport bornes à incendies : Monsieur le Maire expose le rapport des entretiens hydrants pour l'année 2016, de la société SUEZ.
- b) SIA le « Moulin » : Monsieur le Maire rend compte de la demande envoyée au Conseil Départemental.
- c) Syndicat Scolaire des Hirondelles : Mme Julie DENEUFBOURG, Vice-Présidente du SIRS fait le compte rendu de la réunion syndicale du 25 janvier dernier.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2017 a comporté cinq délibérations.

1	DETR : demande de subvention vidéo protection des espaces publics	Délibération 1/2017
2	DETR : demande de subvention Eglise Saint-Sulpice	Délibération 2/2017
3	Conseil Départemental : demande de subvention Eglise Saint-Sulpice	Délibération 3/2017
4	Signature de la convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Délibération 4/2017
5	Travaux parking salle des fêtes	
6	Emplacement définitif du RPC	Délibération 5/2017